

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 998

Artikel: Politique de sécurité : en avant dans le désordre
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En avant dans le désordre

(jd) Les choses bougent au DMF. Le projet «Armée 95» est sous toit qui prévoit des mesures organisationnelles et de technique d'engagement. Des réformes sont également prévues dans les domaines de l'instruction et de la conduite des troupes. Il semble maintenant acquis que le Conseil fédéral, sous la pression des partis gouvernementaux, ne présentera pas au cours de cette législature une demande de crédit pour l'acquisition d'avions de combat; une renonciation qui doit plus à des considérations électorales qu'à des motifs de fond. Enfin l'exécutif annonce pour l'automne une toute nouvelle conception de la sécurité.

Les choses bougent, mais dans le désordre: le projet «Armée 95» est né avant les bouleversements à l'Est et les dépenses d'armement tirent toujours leur justification de la conception de la défense militaire adoptée en 1966. Seule la révision de la politique de sécurité tient compte de la nouvelle donne stratégique, puisque l'Office central de la défense a été chargé au début de cette année seulement d'élaborer de nouvelles lignes directrices. La nouvelle définition de ce cadre général est de première importance pour fixer la place qui revient à la défense militaire. Or les diverses réformes courent en parallèle, sans coordination. Plus grave: l'élaboration de la nouvelle politique de sécurité se fait au pas de charge, dans la confidentialité et dans une perspective réductrice (DP 996). D'aucuns n'hésitent pas à voir dans cette procédure hâtive le souci de la hiérarchie militaire de ne pas trop chahuter la conception actuelle de la sécurité qui fait la part belle à l'armée; en effet, dans une perspective plus large de la sécurité, la grande muette pourrait se voir contester son budget, par exemple au profit de l'aide au développement et de la protection de l'environnement.

Une situation fluide

Dans le contexte de la guerre froide, puis de la coexistence des deux Grands, les militaires ont eu la vie relativement facile. D'une part le problème de la sécurité était réservé aux spécialistes, d'autre part l'analyse de la situation pouvait se référer à des données relativement stables. La politique de sécurité adoptée en 1973 et toujours en vigueur repose pour l'essentiel sur la défense armée.

Changement de décor avec l'effondrement des régimes communistes et l'effacement de leur alliance militaire; le monde figé de l'après-guerre fait place à un environnement fluide, imprévisible. A l'intérieur le débat sur la conception de la sécurité s'est élargi, stimulé notamment par l'initiative pour la suppression de l'armée.

Du coup les objectifs assignés à la politique de sécurité (cf encadré) se révèlent plus lourds d'interrogations que de certitudes. Qui et quoi peuvent mettre aujourd'hui en danger la paix et l'indépendance du pays, après cette modification fondamentale de la situation de menace? Quelle signification donner à notre liberté d'action face au processus d'intégration économique et politique de l'Europe? Le rôle protecteur de l'armée ne doit-il pas être relativisé face aux mouvements migratoires engendrés par la misère économique des populations du tiers monde et aux catastrophes écologiques dont les effets ne respectent pas les frontières? Quant à la défense militaire du territoire, la population est-elle prête à en accepter les conséquences destructrices alors même que l'emprise actuelle de l'armée sur le sol paraît avoir atteint pour beaucoup la limite du supportable?

Telles sont les questions critiques que pose Kent Spillmann, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, partisan d'une conception renouvelée et élargie de la sécurité. Des questions qui recourent largement les arguments des partisans d'une Suisse sans armée, mais qui ne réduisent pas de manière simpliste le problème. En effet, la fluidité de la situation exige de dépasser l'antagonisme stérile qui oppose partisans d'une défense prioritairement militaire

et tenants d'une fuite en avant euphorique, justifiée par la foi en un avenir pacifique.

Des solutions différenciées

Pour Spillmann, la fluidité de la situation impose une double stratégie. Il s'agit de ne pas tomber dans l'angélisme et de maintenir nos moyens de défense militaire, car le scénario de la confrontation nationaliste reste du domaine du possible. Mais cette option conservatrice ne se justifie que dans une perspective d'adaptation continue au contexte international. Si la désagrégation du bloc soviétique comporte des risques, elle représente aussi la chance de mettre en place une structure européenne de sécurité, structure à la construction de laquelle la Suisse se doit de participer activement.

L'élaboration d'un système européen de sécurité collective se révèle urgente pour dégager les moyens et l'énergie indispensables à la maîtrise des nouvelles menaces: déséquilibre économique en Europe et entre nord et sud de l'hémisphère, pillage des ressources naturelles et destruction de l'environnement, phénomènes qui ne peuvent que conduire à l'exacerbation des conflits politique et sociaux. Certes la réduction de ces grands déséquilibres passe obligatoirement par une action commune des nations. Mais cette tâche internationale ne dispense pas d'entreprendre sans tarder les démarches utiles en Suisse même.

Penser globalement

Face à un contexte stratégique instable, à l'interdépendance économique et à la bombe à retardement que constituent les effets cumulatifs de nos rapports méprisants à l'environnement naturel, le risque principal auquel nous sommes exposés, c'est l'absence d'analyses globales. La menace première ne vient pas du ciel et aucun F-18 ne pourra la contenir: c'est le risque que nous prenons en abordant chaque problème pour lui-même, selon une logique particulière et non

Les quatre buts de la politique de sécurité:

- maintien de la paix dans l'indépendance
- maintien de la liberté d'action
- protection de la population
- défense du territoire national.

dans une perspective systémique. Ainsi la politique énergétique est déterminée par les besoins d'une abondance présumée garantir le dynamisme économique, avec les impasses que l'on connaît: dépendance énergétique à l'égard de l'étranger, accumulation de déchets radioactifs, dont la gestion n'est pas raisonnablement assurée, émissions polluantes qui portent atteinte à la santé humaine et à la production agricole, tous effets peu propices à ce dynamisme économique recherché. On peut multiplier les exemples (politique commerciale, transports, aménagement du territoire) d'actions publiques marquées au coin du pragmatisme helvétique, dont on ne voit pas pourtant qu'elles s'inscrivent véritablement dans une politique de sécurité, à savoir une politique qui assure à long terme l'existence d'une population en favorisant les conditions matérielles et morales de cette existence.

L'organisation des pouvoirs, il est vrai, n'est guère favorable à une telle perspective. Le Conseil fédéral, dont la mission première devrait être cette appréciation globale de la situation et la coordination des tâches, voit ses membres surchargés par les tâches de leur département. Les propositions Rhinow-Petitpierre de restructuration du collège gouvernemental représentent donc une condition nécessaire pour la conduite d'une véritable politique de sécurité. Le professeur Spillmann suggère pour sa part la création d'un organe nouveau, chargé d'identifier à tous les niveaux, dans tous les domaines, à court et long terme, les évolutions susceptibles de toucher à la sécurité au sens large, d'en faire la synthèse et de présenter des propositions d'action à l'intention du gouvernement. Les organes existants (Conseil de la défense, Office central de la défense générale), trop préoccupés de l'aspect militaire de la sécurité, n'ont pas permis jusqu'à présent de développer une approche exhaustive et synthétique de la sécurité.

L'incertitude de la situation actuelle peut inciter à l'immobilisme — faire le gros dos dans l'attente d'une stabilisation — elle offre aussi la chance de repenser notre conception étroite de la sécurité, dans une perspective européenne et en prenant en compte tous les facteurs qui aujourd'hui mettent en question notre existence individuelle et collective. ■

ÉCONOMIE

L'épargne des sociétés

(ag) Analysant la comptabilité nationale, Jean-Christian Lambelet (DP 997) voit dans l'épargne des sociétés l'amortisseur par excellence. Si la lutte contre l'inflation entraîne un ralentissement de l'activité économique, c'est ce poste-là qui subit le freinage, avant le revenu des salariés, des indépendants et le revenu de la propriété.

La démonstration ne m'a pas convaincu pour les raisons objectives suivantes.

Si l'épargne des sociétés fluctue, elle ne représente que le 7% du revenu national. Les variations ne portent que sur deux milliards environ, alors que la rémunération des salariés (67% du revenu national) progresse en moyenne de 8 à 10 milliards. Les pour-cent sont donc trompeurs. Si l'épargne des sociétés peut passer de 1 à 20, quand le revenu des salariés oscille entre 4 ou 5, l'effet économique réel dépend des masses mises en jeu. (Précisons que dans la comptabilité nationale les salaires sont fonction aussi du nombre des travailleurs et ne correspondent pas à une augmentation même nominale des salaires).

Les fluctuations de l'épargne des sociétés, c'est-à-dire les bénéfices non distribués, répondent plutôt à la politique boursière des plus grandes entreprises. Ces sociétés tiennent pour des raisons

d'image et de prestige à stabiliser les dividendes distribués. Ce poste apparaît donc beaucoup plus comme un stabilisateur des dividendes que comme un stabilisateur conjoncturel.

Enfin, on observe un décalage constant entre l'évolution de l'épargne des sociétés et les salaires. Elle repart beaucoup plus vite que la rétribution du travail. C'est même le freinage des salaires qui permet de la reconstituer. On l'observe nettement de 1983 à 1986 où elle progresse de 10, 16 et 20% alors que les salaires ne redémarrent vraiment qu'à partir de 1985. Cette épargne enregistre donc beaucoup plus les effets des autres facteurs qu'elle ne les influence.

Cela dit, le problème de fond reste posé. Si la Banque nationale fait une politique anti-inflationniste en resserrant la masse monétaire et en laissant monter le loyer de l'argent, les conséquences inflationnistes sont fortes vu le formidable endettement hypothécaire suisse et les répercussions sur les loyers.

Jusqu'ici cette politique a toujours eu comme accompagnement, M. Leutwiller ne s'en cachait pas, une remise en cause de l'indexation des salaires. Il serait étonnant que la pression ne soit pas sensible dès cette année. Il est permis de se donner rendez-vous, cet automne. ■

ASILE

Tout doucement

(pi) Un des moyens d'endiguer le nombre croissant de requérants d'asile est un traitement plus rapide des demandes. En effet, tant que les candidats auront la possibilité de se constituer en Suisse un pécule pendant la durée de leur séjour, il sera préférable pour un Turc ou un Zaïrois de déposer une demande d'asile plutôt que de réclamer un permis de travail. Le projet d'Arrêté fédéral urgent sur la procédure d'asile va d'ailleurs dans le sens d'une plus grande célérité. Et la France n'a pas fait autre chose, parfois avec maladresse.

Afin d'allonger la durée de leur séjour en Suisse, nombreux sont les requérants qui déposent des demandes dans plusieurs cantons, ou qui déposent une

demande dans un second canton après qu'elle a été refusée dans un premier. D'autres partent tenter leur chance à l'étranger. Les empreintes digitales des candidats sont certes relevées. Mais leur traitement prend trois mois. Notamment parce que les relevés dactyloscopiques sont envoyés pour traitement... aux Etats-Unis. Toutes les révisions de la loi et les arrêtés, fussent-ils urgents, ne serviront à rien tant que l'administration travaillera avec des bouts de chandelle. Et ces révisions de procédure ne permettront pas aux nations riches de faire l'économie d'un débat de fond sur la politique de coopération. Fermer les frontières est acceptable à court terme. Mais tant que les riches continueront à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir, le nombre de personnes qui viendront frapper à nos portes continuera de croître. ■